



Comité de projet – Compte rendu

Projet photovoltaïque de Saint-Secondin

28 novembre 2025

Contexte

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, elle a pour objectif de présenter les principales caractéristiques du projet avant de déposer la demande de permis de construire.

Sont conviées à ce comité : la commune de Saint-Secondin en tant que territoire d'accueil du projet, les communes limitrophes (Bouresse, Usson-du-Poitou, Château-Garnier, La Ferrière-Airoux, Brion), ainsi que la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

Les invitations ont été envoyées par mail et par Lettre recommandée avec accusé de réception.

Eolise rappelle que les remarques formulées lors du comité seront intégrées au dossier, via le compte rendu du comité de projet et, dans la mesure des possible, intégrées au projet.

Le compte rendu sera diffusé par mail aux communes et communautés de communes concernées. Il est également disponible en ligne sur la page web dédiée au projet : <https://eolise.fr/projet/parc-photovoltaïque-saint-secondin/>

Participants

- Jean-Louis Bourriaux (Maire de Saint-Secondin)

Excusés par mail ou téléphone

- Mairie de Château-Garnier
- Communauté de communes du Civraisien en Poitou

Éléments présentés et échanges

En gras : les éléments présentés, disponibles dans le PowerPoint (en ligne ici : <https://eolise.fr/projet/parc-photovoltaïque-saint-secondin/>), avec le numéro de page # du PowerPoint

En italique : les précisions apportées, les discussions, questions et réponses apportées

Début de la réunion à 10h10 (pas de participants supplémentaires)

- **Slide présentation société Eolise, son équipe, ses projets (#2 #3 #4)**

Eolise est un bureau d'études spécialisé dans le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien).

Présentation de l'équipe photovoltaïque et du rôle de chaque membre.

L'objectif de chaque projet développé est de garder un périmètre assez proche pour garder une proximité avec les élus.

- **Etapes du développement des projets solaires (#5)**

Présentation des différentes étapes pour un projet solaire et explications quant à la durée (longue) des temps de développement.

Le projet de Saint-Secondin se situe au niveau de l'étude de faisabilité : le bureau d'études AEPE Ginkgo qui accompagne Eolise réalisera l'étude d'impact sur l'environnement intégrée dans le dossier qui sera déposé à la DDT.

Tout au long de la phase de développement du projet, des échanges réguliers se font entre M. le Maire, EOLISE et le propriétaire du site.

En moyenne, il faut compter 12 à 18 mois entre le dépôt du dossier et la réponse du préfet.

La phase de construction est plus rapide : il faut compter 6 à 9 mois.

- **Le photovoltaïque au sol (#6)**

Eolise rappelle que la durée d'exploitation d'une centrale photovoltaïque est de 40 ans.

Avant l'installation des modules, leur valorisation est prévue avec l'éco-organisme SOREN qui récupèrera les panneaux et les valorisera à la fin de l'exploitation.

- **Au sujet du site de Saint-Secondin (#7)**

Il s'agit d'une ancienne piste d'aérodrome/ULM de 5 ha. L'activité de l'aérodrome était à l'origine organisée par la commune.

Le site ne présente pas de relief ni de masque visuel. Les points forts et sensibles sont présentés.

- **Calendrier du projet (#8)**

Eolise rappelle les étapes ayant amené au comité de projet.

Le dépôt du projet est prévu pour janvier/février 2026.

- **La démarche générale de l'étude d'impact (#9)**

Présentation des étapes et du calendrier classique d'une étude d'impact.

- **Synthèse du milieu physique – AEPE Ginkgo (#11)**

4 sujets principaux dans l'analyse de l'étude d'impact dont le milieu physique. Les enjeux forts du projet concernent essentiellement l'hydrologie et l'hydrogéologie avec des préconisations à respecter.

- **Synthèse du milieu humain – AEPE Gingko (#12)**

Le milieu humain retrace l'activité du territoire au-delà de la commune, dans les différentes aires d'étude. L'enjeu fort correspond aux impacts de la piste restante de l'aérodrome, tandis que la compatibilité du projet avec les PLUi du Civraisien en Poitou constitue un enjeu très fort.

- **Synthèse des enjeux écologiques – AEPE Gingko (#13 et 14)**

Des zones humides ont été identifiées par AEPE Gingko sur le site (identification pédologique), constituant un enjeu fort. Cet enjeu nécessite la constitution d'un dossier Loi sur l'eau qui sera instruit par la DREAL, en l'absence d'évitement de ces enjeux.

Il y a également un enjeu fort sur le nord de la piste avec la présence de la Cisticole des joncs.

- **Synthèse des enjeux paysagers – AEPE Gingko (#15)**

Le site est isolé de la majorité des habitations et Eolise rappelle que les haies sont systématiquement renforcées dans les projets, ou, si elles sont absentes, des plantations sont effectuées.

Une habitation est à proximité immédiate de l'aérodrome et constitue un enjeu très fort ; les habitants ne sont cependant pas opposés au projet.

- **Recommandations paysagères (#16)**

Les recommandations du bureau d'études seront suivies par Eolise : les haies existantes seront conservées et une haie supplémentaire sera plantée à l'Est.

- **Les caractéristiques de la centrale (#18)**

Eolise rappelle que la version présentée peut potentiellement évoluer pendant la phase d'instruction.

Le projet prévoit des tables de 7 mètres de large sur 12 mètres de long, avec 3 mètres d'espace entre les tables. La centrale comportera aussi 5 mètres de bandes enherbées, imposées par le SDIS.

Au total, la surface clôturée est de 3.95ha. La puissance projetée du parc est de 3,88MWc, pour 5 320 modules.

- **Le raccordement (#19)**

Plusieurs scénarios de raccordement sont étudiés actuellement ; la demande de raccordement ne pouvant être faite uniquement lorsque l'autorisation du préfet a été donnée.

Parmi les scénarios étudiés, on retrouve le poste source de Saint-Laurent-de-Jourdes au Nord (à 9km), une solution de piquage sur le tracé existant du parc éolien de Bouresse (à 4km) ou encore un piquage sur le tracé existant du parc éolien de Brion/Saint-Secondin (à 2km).

- **La remise en état du site post exploitation (#20)**

Eolise rappelle qu'une centrale photovoltaïque au sol est entièrement réversible, tout comme les éoliennes. A la fin de l'exploitation de la centrale (40 ans), en fonction des attentes du propriétaire du site et de ce qui a été décidé en amont, une nouvelle centrale pourra être construite ou le site sera remis en état.

Lors du démantèlement de la centrale, 95% du module est valorisé par SOREN, un éco-organisme se chargeant de tester les matériaux pour une éventuelle réutilisation, démonter les panneaux et cribler les matériaux.

- **Le projet en quelques chiffres (#21)**

Une centrale de 3,88MWc de puissance installée pour la variante présentée aujourd'hui représente :

- *4 600MWh/an en production annuelle, soit la consommation annuelle d'environ 900 foyers.*
- *130 tonnes de CO₂ évités annuellement.*
- *9 600€ de fiscalité annuelle pour le bloc communal (EPCI + commune) pour les 20 premières années.*

Questions et réponses

Au sujet du démantèlement de la centrale, M. le maire s'interroge sur la facilité à enlever des fondations/pieux battus. Eolise rappelle qu'en France, toutes les fondations sont enlevées pour une remise à l'état initiale du site.

Aucune autre question n'a été formulée par le participant ; des échanges réguliers ayant lieu entre Eolise, la commune et le propriétaire de l'aérodrome.

Eolise enverra le compte-rendu aux communes et à la communauté de communes et mettra en ligne les documents relatifs au comité de projet.

Pour la prochaine réunion, Eolise rencontrera le nouveau conseil municipal.

Eolise remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges